

LOGEMENT SOCIAL

Comment trouver un logement à loyer modéré ?

Vous êtes à la recherche d'un logement à loyer modéré ? Voici ce que vous devez savoir pour faciliter vos démarches.

Bailleur social, secteur privé, communes : quelles différences ?

Les logements à loyer modéré peuvent être gérés par des bailleurs sociaux ou privés, ou encore directement par des municipalités.

Si globalement les critères d'accès sont similaires, il peut y avoir des particularités spécifiques à chacun d'entre eux.

Faire votre demande auprès d'un bailleur social

Vous souhaitez faire une demande de logement auprès d'un bailleur social ? Voici les conditions à remplir :

- Vous devez être de nationalité française ou disposer d'un titre de séjour valide
- Vos ressources ne doivent pas dépasser un niveau qui varie selon votre situation familiale.

Si vous êtes éligible à un logement à loyer modéré, voici les démarches à effectuer :

- Consultez la liste des logements aidés dans votre commune
- Faites une demande en ligne ou auprès d'un service d'enregistrement
- Si vous êtes salarié.e d'une entreprise du secteur privé de 10 salariés et plus, vous pouvez également faire une demande auprès d'Action Logement.

Que se passe-t-il ensuite ?

- Votre dossier en ligne est automatiquement diffusé auprès de tous les organismes du département.
- Vous êtes contacté par le bailleur social pour compléter et mettre à jour votre dossier
- Votre dossier est examiné par une commission d'attribution
- La commission d'attribution vous contacte pour vous informer de sa décision

*Bon à savoir : **Consultez la liste des bailleurs sociaux du département***

Faire votre demande auprès d'un bailleur privé

Des propriétaires privés peuvent louer des logements à loyer modéré à des familles ou personnes isolées en fonction du montant de leurs ressources.

Renseignez-vous auprès de Soliha Tarn en vous connectant sur leur site internet www.solihatarn.fr.
Découvrez également **les dernières offres de location de Soliha Tarn.**

Faire votre demande auprès de votre commune

Plusieurs communes de l'agglomération gèrent des logements communaux conventionnés à loyer modéré (niveau de loyer équivalent au parc social).
Renseignez-vous auprès de votre commune sur les logements disponibles.

Bon à savoir : près de 80% des habitants de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet ont des revenus compatibles avec ces critères.

*De plus, les locataires peuvent aussi bénéficier de l'**Aide Personnalisée au Logement (APL) sous certaines conditions.***



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
GAILLAC -
GRAULHET**

Técou BP 80133 -
81604 - GAILLAC
Cedex

Accueil du lundi au
vendredi
De 9h00-12h15 /
13h45-17h30